Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Brossard Le 17 avril 2024 à 19h30



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, vous pouvez : assister virtuellement à l'adresse suivante : <u>desjardins.com/caissedebrossard</u>

si vous ne pouvez pas y assister virtuellement, sur inscription seulement auprès de Charlène Landry au <u>charlene.landry@desjardins.com</u> ou au 450 671-3720 poste 7005341, vous rendre à la Caisse Desjardins de Brossard, au 8800 boul. Leduc, Brossard, J4Y 0G4.

L'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode hybride**, c'est-à-dire que les membres pourront y participer en présentiel ou de manière virtuelle pour **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)



Élection par acclamation au conseil d'administration

3 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février 2024 à 17h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

BEN MARZOUK, Sarah	GRÉGOIRE, Martine
GRIGORAS, Daniela Elena	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : <u>desjardins.com/caissedebrossard</u> ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.